



**Agent traitant :**

AVENA Julien

[julien.avena@publilink.be](mailto:julien.avena@publilink.be)

Tél. : 065/52.94.53

## ***Commission de Constat des dégâts aux cultures du 6 août 2019***

Présents: Mme Homerin Pascale, Mme Labie Bérengère, Mr Fayt Gaston, Mr Pype Patrick, Mr Vanwynsberghe Philippe, Mr Bossuyt Francis, Mr Namur Denis, Mr Van Isacker John, Mr Lisbet Guy, Mr Jonas Omer, Mr Denis Jean-Paul, Mr Dufour Jean-Marie, Mr Dufour Norbert, Mr Avena Julien (employé).

-----  
Mme Homerin prend la parole et demande aux agriculteurs si tout le monde connaît Mme Labie, certains ne la connaissant pas, elle se présente.

Puis elle explique que les constats de 2018 ont pris du retard car ils travaillent en sous-effectif... voilà aussi pourquoi nous n'avons pas eu de réponse de la DGO3 concernant la désignation des experts agriculteurs.

*Petit point sur la sécheresse mais la réunion concerne principalement les grêles du 20 juillet.*  
Mme Labie dit que cela fait 3 semaines que la DGO3 suit l'état des cultures de semaines en semaines et elle en profite pour conseiller aux agriculteurs de signaler systématiquement tout comportement anormal de leurs cultures.

Mr Pype dit qu'il y aura beaucoup de pertes sur les pommes de terre car ces cultures ont été impactées par les grosses chaleurs de la canicule. Il précise que cela fait 3 ans qu'en été une sécheresse récurrente pose problème pour tous les agriculteurs.

-----  
Mr Vanwynsberghe dit que ses récoltes ont été impactées par les grêles à concurrence de 14 %.

Mme Labie explique qu'il faut au moins 20 % de pertes pour être indemnisé. Elle dit qu'il faut déclarer parcelle par parcelle.

Mr Jonas dit qu'il ne croit pas qu'il sera indemnisé.

Mr Pype le rassure et lui explique comment remplir son constat.

Mme Labie enchaîne en expliquant qu'il y a du retard dans leurs services mais qu'avant la fin de l'année, nous devrions avoir des nouvelles concernant les constats de 2018.

En 2017, 5000 constats ont été rentrés.

En 2018, 9000 constats ont été rentrés. Étant donné que la DGO3 est en sous-effectif, cela prend plus de temps pour effectuer le travail.

Mr Van Isacker demande comment on peut évaluer les pertes si la récolte est nulle ?

Mme Labie explique que l'on prend la récolte des cinq dernières années, on exclut la récolte la plus élevée et la moins élevée, puis on fait la moyenne sur les trois années restantes.

Étant donné que nous n'avons pas encore eu de retour de la DGO3 concernant la désignation des experts agriculteurs, Mme Labie en désigne trois temporairement.

Voici les trois agriculteurs désignés :

- Mr Bossuyt Francis
- Mr Lisbet Guy
- Mr Vanwysberghe Philippe

Mme Homerin va rédiger un procès-verbal expliquant la désignation temporaire des experts agriculteurs choisis par Mme Labie pour la DGO3.

Tous les agriculteurs n'ont pas la possibilité de remplir leur constat sur place, Mme Homerin demande alors que ceux-ci parviennent à la commune au plus tard le vendredi 9 août 2019.

Enfin, les experts agriculteurs iront constater avec Mme Homerin les dégâts sur le terrain le mardi 13 août et signeront les constats.